

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 décembre 2022**

Objet : RESTRUCTURATION DES ECOLES RENTREE SEPTEMBRE 2023

Rapporteur : Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>06-12-2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, Le douze décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI, Première-Adjointe au Maire</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>06-12-2022</p>	<p>Présents :</p> <p>Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean- Paul BIZEAU, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Madame Isabelle BOURGEONNIER, Mme Annie SAINSILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Véronique HUYNH, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Thierry HULLOT, Mme Françoise GAULIER, Monsieur Frank MARQUET, Mme Odile GENOVA, Mme Lorraine WEISS, M. Bruno GUILLON</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 21</p> <p>VOTANTS : 18</p>	<p>Excusés représentés :</p> <p>Monsieur le Maire donne pouvoir à Madame Céleste MESSINA- DOMINIONI Monsieur Jean-Christophe HILAIRE donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul BIZEAU Madame Maguy RAGOT-VILLARD donne pouvoir à Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU Monsieur Rémy JOURDAN donne pouvoir à Madame Françoise GAULIER Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET Monsieur Christian GASQ donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Catherine LE DANTEC donne pouvoir à Madame Lorraine WEISS</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>16-12-2022</p>	<p>Absents :</p> <p>Mme Ayse CONNAN-BAYRAM</p>

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20221219-2022-12-12-08-DE
Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, M. Olivier JESI désignée secrétaire de séance à l'unanimité des
conseillers municipaux le 19/12/2022
Date de réception en préfecture : 19/12/2022

2022-12-12/08

RESTRUCTURATION DES ECOLES RENTREE SEPTEMBRE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Éducation,

Considérant la sollicitation de février 2022 de l'inspection de l'Éducation Nationale de la circonscription de Vélizy,

Considérant l'évolution des effectifs scolaires des dernières années,

Considérant l'intégration moyenne annuelle d'enfant au niveau « Cours Préparatoire » dans l'école franco-allemande de Buc,

Considérant les données fournies par Versailles Grand Parc concernant la composition type des familles et leur nombre, qui intégreraient les logements des projets immobiliers connus actuellement,

Considérant le projet de restructuration des écoles dites du « plateau de BUC » validé avec l'inspection de l'éducation nationale et les enseignants en mai 2022,

Considérant le souhait de la municipalité et la proposition de la directrice des écoles maternelle et élémentaire du Pré St-Jean, de permettre une direction unique et de créer une école primaire Pré St-Jean,

Considérant les délais de l'Éducation Nationale dans le cadre des opérations de préparation de la prochaine rentrée scolaire dans le premier degré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame MESSINA-DOMINIONI,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Mme Véronique HUYNH, Mme Pierrette MAZERY, M. Frank MARQUET (pouvoir Mme Frédérique SARRAU), Mme Françoise GAULIER (pouvoir M. Rémy JOURDAN), Mme Juliette ESPINOS (pouvoir M. Christian GASQ), Mme Lorraine WEISS (pouvoir Mme Catherine LE DANTEC), s'abstenant

Décide :

D'adopter le projet de restructuration des écoles et la modification de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2023 comme suit :

- Déménagement de l'école maternelle Louis Clément (n°0781178G) dans les locaux de l'école élémentaire Louis Blériot située 12 rue Collin Marnet qui sera renommée école Maternelle Louis Blériot.
- Modification de la carte scolaire pour intégration des élèves de l'école élémentaire Louis Blériot dans l'école élémentaire Louis Clément (n°0781186R) qui gardera son nom.

Accusé de réception en préfecture

078-217801174-20221219_2012-12-12-08-DE

Date de télétransmission : 19/12/2022

Date de réception préfecture : 19/12/2022

Position de l'école maternelle Pré St-Jean (n°0780174R) et de l'école élémentaire Pré St-Jean (n°0781186R) pour faire une école primaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 19/12/2022

Rendu exécutoire le : 19/12/2022

Le Secrétaire de séance

Elisabeth BERNIER-MORELLI



Buc, le 16 Décembre 2022

Pour le Maire empêché
La Première Adjointe

Céleste MESSINA-DOMINIONI

Epel'

[Signature]

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20221219-2012-12-12-08-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Acte à classer

2012-12-12-08

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-19T10-57-16.00 (MI242032940)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20221219-2012-12-12-08-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Restructuration des écoles

Date de décision : 19/12/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Acte : 2022-12-12-08 Restructuration des ecoles rentrée
scolaire septembre 2023.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 19/12/22 à 10:57

Date 19/12/22 à 10:57

Date 19/12/22 à 11:04

Par **BORDIER Frederic**

Par **BORDIER Frederic**



BOURAHLA Samira

De: BORDIER Frédéric
Envoyé: mardi 20 décembre 2022 07:52
À: BOURAHLA Samira
Objet: Fwd: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2012-12-12-08

Envoyé à partir de [Outlook pour iOS](#)

De : notifascl@fast.efast.fr <notifascl@fast.efast.fr>
Envoyé : Monday, December 19, 2022 11:04:38 AM
À : informatique-fast@mairie-buc.fr <informatique-fast@mairie-buc.fr>; dgs-fast@mairie-buc.fr <dgs-fast@mairie-buc.fr>; drh-fast@mairie-buc.fr <drh-fast@mairie-buc.fr>; jean-luc.jorry@mairie-buc.fr <jean-luc.jorry@mairie-buc.fr>; ccas-fast@mairie-buc.fr <ccas-fast@mairie-buc.fr>
Objet : Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2012-12-12-08

'. *Notification FAST :*

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2012-12-12-08, télétransmis par Frederic BORDIER. Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20221219-2012-12-12-08-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2012-12-12-08

Objet : Restructuration des écoles

Date de décision : 19/12/2022

Date de transmission : 19/12/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine / 3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>